Détails relatifs à l'opération spéciale « IFTM-Top Résa ».

Article 1: Organisation.

Le Programme « Smile Angels » est proposé par H-Résa, société à responsabilité limitée unipersonnelle, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 792 780 314 dont le siège est situé au 2871 Avenue de l'Europe, 69140 Rillieux la Pape, immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès de Atout France sis 79/81 rue de Clichy 75009 Paris, sous le numéro IM069130011, titulaire d'une police d'assurance auprès de la compagnie Allianz, 87 rue Richelieu - 75002 Paris, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur Facebook du 01/10/2019 à 11h au 05/10/2019 à 11h00, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 : Participants

L'opération « IFTM-Top Résa » par Smile Angels, se déroulera du 1 au 4 octobre 2019 à travers la page Facebook de « Smile Angels France ». L'opération « IFTM-Top Résa » est ouverte aux agents de voyages inscrits au programme de fidélité Smile Angels France.

Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par l'Organisatrice sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. L'Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation et lots

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

https://www.facebook.com/SmileAngelsFrance/

Dans le cadre de cette opération promotionnelle, ils bénéficient d'une offre spéciale qui se détaille de la manière suivante :

Jeux concours : Dans le cadre de l'opération "IFTM-Top Résa", 4 jeux concours avec des lots sont à gagner sur la page Facebook Smile Angels France. Chaque jeu concours sera ouvert pendant 24h. Chaque jeu concours sera mis en ligne à 11h00 et se clôturera le lendemain à 10h00. Les participants ayant répondu correctement à la question posée participeront au tirage au sort pour gagner le lot prévu. Les tirages au sort seront effectués à la clôture du jeu concours et seront annoncés à 11h00 sur les pages de Smile Angels France. Un post sera mis en ligne chaque jour par l'Organisatrice sur la page Facebook demandant aux internautes de commenter la publication pour faire partie du tirage au sort. Les gagnants seront contactés sur la messagerie Facebook, via leur profil. Si aucune personne ne trouve la bonne réponse, le lot sera en jeu ultérieurement.

Article 4: Remise des lots.

Les lots seront envoyés aux coordonnées postales indiquées par les participants. En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre et restera la propriété de l'Organisatrice. Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange, notamment contre des espèces ou toutes autres dotations, de quelque nature que ce soit. De même, ce lot ne pourra faire l'objet d'une demande de compensation. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession de la dotation est à l'entière charge du gagnant sans que celui-ci ne puisse demander une quelconque compensation à l'Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 5 : Règlement du jeu

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant : http://www.smile-angels.com

L'Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 6 : Propriété intellectuelle

L'accès au site vous confère un droit d'usage personnel et non exclusif de ce site. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques, logos et photos sans l'autorisation expresse de Smile Angels est donc prohibée, quels que soient le cadre et le support utilisés, et passible de sanctions, notamment pénales, comme prévu par les articles L. 716-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Article 7 : Données personnelles

Conformément à notre charte de confidentialité, les informations recueillies font l'objet de traitements à des fins de gestion administrative et commerciale. Elles peuvent être transmises à des tiers. Dotée d'un correspondant informatique et liberté, MisterFly recense l'ensemble des collectes et transmet le tout à la CNIL. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à « MisterFly - Données Personnelles - Service Client – 25, rue de Ponthieu 75008 Paris ».

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous êtes informé que, lors de vos visites sur le site, un témoin de connexion (cookie) peut s'installer automatiquement sur votre logiciel de navigation. Le témoin de connexion est un bloc de données qui ne permet pas d'identifier l'utilisateur mais sert à enregistrer des informations relatives à la navigation de celui-ci sur le site.

Article 8 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française. L'Organisatrice se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'un mois après la fin du jeu, aucune contestation ne sera admise. Toute réclamation doit être adressée au maximum dans le mois suivant la date de fin du jeu l'Organisatrice.